Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.06.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 10.06.2026

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit TipClean

Code du produit 1004-4, 0202
UFI: FQ00-709F-300Y-4QYG
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Emploi de la substance / de la préparation
Dégraissant
Solvants

1.2.2 Utilisations déconseillées
De ne figure pas ci-dessus utilise ne sont pas recommandées car elles ne sont pas identifiés comme.

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Sambol - IBS GmbH
Walter-Schellenberg-Str. 6
D-78315 Radolfzell
Tel.: +49 7732 56569
Fax: +49 7732 4627
E-Mail: kontakt@sambol.de
www.sambol.de
fournisseur :
Wagner International SA
Industriestrasse 22
9450 Altstatten, Suisse
Tél. : +41 7175 72211

Service chargé des renseignements : Service technique
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
alcool benzylique
1-méthoxypropane-2-ol
Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT:
Le produit ne contient aucune substance à 0,1% ou plus en poids qui soit considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.06.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 10.06.2026

Nom du produit TipClean

(suite de la page 1)

vPvB:
Le produit ne contient aucune substance à 0,1% ou plus en poids qui soit considérée comme très persistante et très bioaccumulable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations
Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	10-25%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 3 mg/m³	2,5-10%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Repr. 2, H361d; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 10 %	0,3-2,5%
CAS: 872-50-4 EINECS: 212-828-1	N-Methyl-2-pyrrolidon NMP Repr. 1B, H360D; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	0,1-<0,3%

Législation sur la performance environnementale des détergents 648/2004	
BENZYL ALCOHOL	≥15 - <30%
parfums	

SVHC	
872-50-4	N-Methyl-2-pyrrolidon NMP

Indications complémentaires :
Substances avec valeurs limites UE sont mentionnées dans chapitre 8.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*
RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
après inhalation :
Reichlich Frischluftzufuhr und sicherheitshalber Arzt aufsuchen.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Anhydre sulfureux (S02)
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.
Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

*
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Tenir éloignées les sources d'incendie
Veiller à une aération suffisante
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
Eviter de rejeter à l'égout, aux fosses et aux caves.
Diluer avec beaucoup d'eau.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Autres indications sur les conditions de stockage :
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Classe de stockage : 3
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
VME	Valeur momentanée: 720 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ppm B SSc;
100-51-6 alcool benzylique	
VME	Valeur à long terme: 22 mg/m³, 5 ppm H SSc;
111-76-2 2-butoxyéthanol	
VME	Valeur momentanée: 98 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm H B SSc;
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
VME	Valeur momentanée: 192 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 96 mg/m³, 20 ppm H;
872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP	
VME	Valeur momentanée: 80 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m³, 10 ppm H R1b SSc;

DNEL		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	long-term exposure - systemic effects	33 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	long-term exposure - systemic effects	183 mg/kg bw/day (worker)
		78 mg/kg bw/day (consumer)
Inhalatoire	long-term exposure - systemic effects	369 mg/m³ (worker)
		43,9 mg/m³ (consumer)
100-51-6 alcool benzylique		
Oral	long-term exposure - systemic effects	4 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	long-term exposure - systemic effects	8 mg/kg bw/day (worker)
		4 mg/kg bw/day (consumer)
Inhalatoire	long-term exposure - systemic effects	22 mg/m³ (worker)
		5,4 mg/m³ (consumer)
111-76-2 2-butoxyéthanol		
Inhalatoire	long-term exposure - systemic effects	98 mg/m³ (worker)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	long-term exposure - systemic effects	1,67 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	long-term exposure - systemic effects	467 mg/kg bw/day (worker)
		167 mg/kg bw/day (consumer)
Inhalatoire	long-term exposure - systemic effects	32,6 mg/m³ (worker)
		5,8 mg/m³ (consumer)

(suite page 4)

(suite de la page 3)

872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP		
Oral	long-term exposure - systemic effects	0,85 mg/kg bw/day (consumer)
Dermique	long-term exposure - systemic effects	4,8 mg/kg bw/day (worker)
		2,4 mg/kg bw/day (consumer)
Inhalatoire	long-term exposure - systemic effects	14,4 mg/m³ (worker)
		3,6 mg/m³ (consumer)
	long-term exposure - local effects	40 mg/m³ (worker)
		4,5 mg/m³ (consumer)

PNEC	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
freshwater	10 mg/l (-)
marine water	1 mg/l (-)
sediment (freshwater)	52,3 mg/kg (-)
STP	100 mg/l (-)
soil	4,59 mg/kg (-)
sediment (marine water)	5,2 mg/kg (-)
100-51-6 alcool benzylique	
freshwater	1 mg/l (-)
marine water	0,1 mg/l (-)
sediment (freshwater)	5,27 mg/kg (-)
STP	39 mg/l (-)
soil	0,456 mg/kg (-)
sediment (marine water)	0,527 mg/kg (-)
111-76-2 2-butoxyéthanol	
freshwater	8,8 mg/l (-)
marine water	0,88 mg/l (-)
sediment (freshwater)	34,6 mg/kg (-)
STP	463 mg/l (-)
soil	2,33 mg/kg (-)
sediment (marine water)	3,46 mg/kg (-)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
freshwater	2 mg/l (-)
marine water	0,2 mg/l (-)
sediment (freshwater)	7,4 mg/kg (-)
STP	10 mg/l (-)
soil	0,31 mg/kg (-)
sediment (marine water)	0,74 mg/kg (-)
872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP	
freshwater	0,25 mg/l (-)
marine water	0,025 mg/l (-)
sediment (freshwater)	1,09 mg/kg (-)
STP	10 mg/l (-)
soil	0,0701 mg/kg (-)
sediment (marine water)	0,109 mg/kg (-)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
BAT	20 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 1-Méthoxypropanol-2
111-76-2 2-butoxyéthanol	
BAT	150 mg/g créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Acide méthoxyacétique (après hydrolyse)

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire : Pas nécessaire avec une bonne ventilation de la pièce et / ou une extraction appropriée.
Protection des mains :
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants gants nitrile (EN 374)
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
Protection du corps : vêtements de protection ignifuges et antistatiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	jaune
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Point d'éclair :	37 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
pH à 20 °C	6-8
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé
dynamique :	Non déterminé
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,95 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges vapeur-air inflammables.
Teneur en solvants :	
solvants organiques	97,3 %
Modification d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition si le produit est stocké, manipulé et utilisé conformément aux instructions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.06.2026 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 10.06.2026

Nom du produit TipClean

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/6h	>7,5 mg/l (rat)
100-51-6 alcool benzylique		
Oral	LD50	1.620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4.187 mg/m³ (rat)
111-76-2 2-butoxyéthanol		
Oral	LD50	1.414 mg/kg (gpg)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (gpg)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/m³ /mg/L (ATE)
		11 mg/m³ (nd)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	LD50	3.002 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.750 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC0/4h	≥7,6 mg/l (rat)
	LC50/4 h	≥7.600 mg/m³ (rat)
872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP		
Oral	LD50	4.150 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Ratte)
		8.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.100 mg/m³ (Ratte)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux :
de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
LC50/96 h	4.600-10.000 mg/l (Leuciscus-Idus / Goldorfe)
	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	21.100-25.900 mg/l (Daphnia Magna)
EC50/96h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
100-51-6 alcool benzylique	
NOEC (21 d)	51 mg/l (Daphnia Magna)
LC50/96 h	10 mg/l (Lepomis macrochirus /Blauer Sonnenbarsch)
EC50/24 h	400 mg/l (Daphnia Magna)
EC50/48h	230 mg/l (Daphnia Magna)
EC50/72h	770 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
IC50/96h	460 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
111-76-2 2-butoxyéthanol	
NOEC (21 d)	100 mg/l (Daphnia Magna)

(suite page 7)

(suite de la page 6)

NOEC (72 h)	62,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96 h	1.474 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	1.550 mg/l (Daphnia Magna)
EC50/72h	623-1.840 mg/l (aac)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
NOEC (21 d)	100 mg/l (Daphnia Magna)
NOEC (72 h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96 h	100 mg/l (kfi)
EC50/48h	>1.000 mg/l (Daphnia Magna)
	>1.000 mg/l (daf)
EC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	>1.000 mg/l (alg)
EC50/3h	>1.000 mg/l (Belebtschlamm)
	>1.000 mg/l (act)
872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP	
NOEC (21 d)	12,5 mg/l (Daphnia Magna)
LC50/96 h	>500 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/24 h	>1.000 mg/l (Daphnia Magna)

12.2 Persistance et dégradabilité	
100-51-6 alcool benzylique	
OECD 301 C	>92 % / 28 h
111-76-2 2-butoxyéthanol	
OECD 301 B	90,4 % /28d (-)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
OECD 301 A (Die-Away Test)	98,51 % / 28 days (-)
872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP	
OECD 301 C	73 % / 28 h

12.3 Potentiel de bioaccumulation	
111-76-2 2-butoxyéthanol	
OECD 117 Log Kow	0,81 (-)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans des stations d'épuration :	
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
EC50/3h	>1.000 mg/l (act)

Autres indications écologiques :

Valeur DCO :	
872-50-4 N-Methyl-2-pyrrolidon NMP	
CSB-Wert	1.600 mgO2/g

Remarque :	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
OECD 301 E	96 % /28d

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

Les indications concernant le nouveau catalogue europeen des dechets sont depantants de l`apllication du prodiut. Nous ne pouvous pas donner de commentaires specifiques. Sur tous le genres d`applicatios differents. Mais nous vous conseilons voluntiers concernat la determination de votre numero de cle de dechet.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

Emballages non nettoyés :
Recommandation :
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Produit de nettoyage recommandé : laver avec eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.E. (MÉTHOXY-1 PROPANOL-2)
IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-methoxypropan-2-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	

ADR

Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette	3

IMDG, IATA

Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler :	30
No EMS :	F-E,S-E
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E

IMDG

Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHOXY-1 PROPANOL-2), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

Pictogrammes de danger

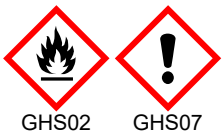

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
alcool benzylique
1-méthoxypropane-2-ol
Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 71, 72

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Règlement en cas d'incident :

Classe	Part en %
NK	50-100

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
872-50-4	N-Methyl-2-pyrrolidon NMP

VOCV (CH) 97,30 %
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.

(suite page 10)

(suite de la page 9)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D Peut nuire au fœtus.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Service établissant la fiche technique : Service technique / Affaires réglementaires
Date de la version précédente: 26.05.2026
Numéro de la version précédente: 4
Acronymes et abréviations:
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**